

**PROCÈS-VERBAL**  
**RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL**  
**du Lundi 19 Décembre 2016**

Lieu de réunion : mairie de Saint-Secondin

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 Décembre 2016

Date de publication 20 Décembre 2016

**Etaient Présents** : Jean SAUMUR (Maire) - Maryvonne CHARTIER - Marie Josée RICHARD - Fabrice MARCHAND - Pascal KNOBLOCH - (Adjoint) Mesdames Véronique MOTHET - Fabienne MITAULT - Messieurs Laurent DELAFAYE - Jacky MARCHAND - Matthieu GUYON - Serge MORILLON - (Conseillers municipaux)

**Absents et excusés** : Alexandra BOUGE - Jean-Louis BOURRIAUX - Philippe RAYNAUD -

Monsieur Matthieu GUYON a été élu secrétaire.

Plus de la moitié des membres du Conseil Municipal étant présents,  
La séance débute à 20 heures

**Ordre du jour**

- Tarifs 2017
- Borne Electrique
- Mécénat SOREGIES
- Retours Commissions
- Questions diverses

Monsieur le Maire demande à Monsieur Matthieu GUYON de donner une lecture succincte du procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 25 Novembre 2016.

**Aucune observation n'étant relevée, le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 25 Novembre 2016 est adopté à l'unanimité.**

**Tarifs 2017**

**LOYERS 2017 COMMUNE**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le taux applicable pour la révision des loyers en cours de bail suite à la loi 2005-841 du 28.07.2005, est l'indice de référence des loyers. Il indique que celui-ci à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 est pour les loyers de 0.00 %.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'appliquer ce taux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 soit :**

- loyer mensuel La Poste : 373.51 €
- Loyer mensuel appartement Mairie : 173.66 €
- Loyer mensuel logement Poney Club : 311.08 €
- Loyer mensuel logement école : 261.10 €
- Charges mensuelles logement école : 72.17 €

- Total loyer mensuel école : 333.27 €
- Garage école loyer mensuel : 21.61 €
- Pavillon 1 le hameau des Buis : 603.90 €
- Pavillon 2 le Hameau des Buis : 603.90 €
- loyer mensuel Grande Maison : 621.56 €

### **LOYERS 2017 EAMS**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le taux applicable pour la révision des loyers en cours de bail suite à la loi 2005-841 du 28.07.2005, est l'indice de référence des loyers. Il indique que celui-ci à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 est pour les loyers de 0.00 %.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'appliquer ce taux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 soit :**

- loyer mensuel Local CLEMENT : 211.34 €
- Loyer annuel Mme DUVERGER : 674.94 €

### **LOYER 2017 PONEY CLUB**

**Le Conseil Municipal décide de fixer le loyer annuel du Poney Club à 5868.69 € pour l'année 2017.**

### **LOYER 2017 GARAGE SIBS**

**Le Conseil Municipal décide de fixer le loyer annuel du garage au SIBS ( Syndicat Intercommunal Brion/St Secondin) à 4 812.45 € pour l'année 2017.**

### **TARIFS PHOTOCOPIES 2017:**

**Le Conseil Municipal décide d'appliquer les tarifs suivants à compter du 01/01/2017 :**

- Feuille A4 : 0.35 € la feuille
- Feuille A3 : 0.55 € la feuille

### **TARIFS CANTINE SCOLAIRE ET GARDERIE 2017**

**Le Conseil Municipal décide d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 ( 1 abstention lors du vote )**

- Repas cantine scolaire enfant : 3.60 €
- Repas cantine scolaire adulte : 6.60€
- Garderie : Matin : 1.55 €
- Garderie soir : 1.55 €

### **TARIFS TRANSPORT PERSONNES AGEES 2017**

**Le Conseil Municipal décide d'appliquer le tarif suivant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017:**

6.00 € le ticket

### **TARIFS REPAS EXTERIEURS EAMS 2017**

**Le Conseil Municipal décide d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 :**

- Repas habituels : 11.90 €
- Repas occasionnels : 15.40 €
- Repas portés : 12.82 €

### **CAUTION LOGEMENT EAPA (Espace Accueil Personnes Agées):**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 25 Novembre 2008 qui fixait la caution demandée à l'entrée d'un résident dans un logement de la Résidence "Les Gais Logis".

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal maintient la caution de 500 € demandée à l'entrée d'un résident dans un logement à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2017.**

### **LOCATION EAPA TARIFS 2017**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le taux applicable pour la révision des loyers en cours de bail suite à la loi 2005-841 du 28.07.2005, est l'indice de référence des loyers. Il indique que celui-ci à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 est pour les loyers de 0.00 %.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'appliquer les nouveaux tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 ( 1 abstention lors du vote)**

logement	loyer	Charges 1 pers	Charges 2 pers	Services 1 pers	Services 2 pers
1	278.25	180.78	290.05	472.18	618.79
2	282.63	176.40	285.67	472.18	618.79

3	282.63	176.40	285.67	472.18	618.79
4	282.63	176.40	285.67	472.18	618.79
5	282.63	176.40	285.67	472.18	618.79
6	282.63	176.40	285.67	472.18	618.79
7	282.63	176.40	285.67	472.18	618.79
8	282.63	176.40	285.67	472.18	618.79
9	287.01	172.02	281.29	472.18	618.79
10	287.01	172.02	281.29	472.18	618.79
11	290.50	168.53	277.80	472.18	618.79
12	290.50	168.53	277.80	472.18	618.79
13	290.50	168.53	277.80	472.18	618.79
14	290.50	168.53	277.80	472.18	618.79
15	290.50	168.53	277.80	472.18	618.79
16	290.50	168.53	277.80	472.18	618.79
17	282.63	176.40	285.67	472.18	618.79
18	351.07		304.72	472.18	618.79
19	348.00		307.79	472.18	618.79

### **Autres tarifs 2017**

Forfait infirmière : 61.50 €/mois  
Aide à l'autonomie : 5.43 € / jour  
Lavage linge : 72.17 €/mois  
repas matin :3.61 €/jour  
repas midi : 6.59 €/jour  
repas soir : 4.24 €/jour

### **Borne Electrique:**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a , à nouveau rencontré Monsieur GERMAIN de la SOREGIES pour revoir l'emplacement de la borne électrique. Il précise qu'il y aurait possibilité de l'implanter à la Croix Caille , et que seuls resteraient à la charge de la Commune, l'implantation de la plateforme et son goudronnage, le marquage au sol ainsi que l'installation de la borne étant pris en charge par SOREGIES.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte cette nouvelle proposition et charge le Maire des démarches nécessaires.**

### **Mécénat SOREGIES:**

Le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de convention de mécénat entre Sorégies et la Commune de Saint Secondin, concourant à la mise en valeur du patrimoine, et qui concerne la pose et la dépose des illuminations de Noel.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et avec 10 voix pour et une abstention, accepte cette convention et autorise le Maire à la signer.**

### **Recrutement agents contractuels**

Le Conseil Municipal,  
Vu la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 3 et 3.1

Considérant que les besoins du service, exemple péri-scolaire ou autres, peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles,

Considérant que ces mêmes besoins du service peuvent nécessiter le recrutement dans les plus brefs délais d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:**

**- décide d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par les articles 3 et 3.1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles, ainsi que pour répondre, lorsque les besoins du service le nécessitent, à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité;**

**- de préciser que Monsieur le Maire sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil;**

**- de prévoir à cette fin l'inscription au budget des crédits nécessaires.**

### **Retours commissions**

#### **Syndicat Intercommunal du Collège:**

Madame MITAULT Fabienne donne lecture du Procès Verbal de la dernière réunion du Syndicat Intercommunal du Collège qui sera transféré à la Communauté de Communes du Pays Gencéen au 31 Décembre 2016.

#### **Réunion périscolaire:**

Le Maire indique au Conseil qu'une réunion du Comité de pilotage du PEDT a eu lieu . Il précise qu'il a été demandé que les propositions d'activités par période, soient envoyées plus tôt aux familles.

Les nombreuses activités proposées sont appréciées des enfants.

#### **Centre d'exploitation EAUX DE VIENNE:**

Le Maire indique au Conseil Municipal que dans le cadre des restructurations du Syndicat, le Centre d'exploitation de Gençay a été transformé en Centre d'hydrocurage avec un maintien du nombre des postes sur Gençay.

#### **Communauté de Communes du Pays Gencéen:**

Lors de la dernière réunion de la Communauté de Communes du Pays Gencéen, un projet de golf de 9 trous a été évoqué pour la commune de Château Garnier. Ce projet devrait être porté par la nouvelle Communauté de Communes.

### **Questions diverses**

#### **Avenant au contrat de Martine PASQUET**

Le Maire indique au Conseil Municipal que suite à l'accroissement d'activité, il propose de passer la durée hebdomadaire du contrat de travail de Mme PASQUET Martine de 18 heures à 20 heures.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition et autorise le Maire à signer un avenant à son contrat le faisant passer de 18 heures à 20 heures en durée hebdomadaire à compter du 1er Janvier 2017.**

#### **Parcours randonnée pédestre 2017 :**

Dans le cadre des randonnées Gencéennes, Véronique MOTHET propose un parcours de 13 Km, modulable, permettant à ceux qui le souhaitent d'effectuer un circuit plus court .

**Le bulletin municipal** est presque terminé et sera remis à l'imprimerie en fin d'année pour édition et distribution en tout début d'année 2017.

**Au niveau de la réalisation du DUP( Document Unique de Prévention) :** Mme CHARTIER précise que les vêtements professionnels sont commandés.

### **Le pont de Plan :**

Le Maire précise que le pont de Plan a été réparé. Pour permettre une utilisation maximale de la largeur de ce pont, il va être nécessaire de transformer les garde-corps. Mais cette transformation va engendrer coût d'environ 2 500 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré considère qu'il y a intérêt à effectuer cette transformation et demande au Maire de prendre contact avec l'entreprise BELLOT.

### **Projets 2017:**

Le Maire propose au Conseil un certain nombre de projets pour l'année 2017 :

- Restauration des Chalets
- accessibilité
- éclairage public pour la rue des Plongeurs
- aménagement du centre Bourg avec réfection des trottoirs
- travaux au cimetière avec aménagement d'un ossuaire.
- travaux à la Salle des Fêtes avec remise en état du parquet et réfection de la terrasse.
- travaux à l'école , coté primaire avec réfection des classes et achat d'un vidéo projecteur.
- travaux à la résidence "Les Gais Logis" : lingerie et vestiaires pour le personnel, remplacement des blocs de secours, remplacement des dalles de plafond.

### **Réunion de Faule :**

Le Maire indique qu'une réunion publique ,avec des responsables du Syndicat Eaux de Vienne et les habitants de Faule, a eu lieu pour échanger au sujet des changements concernant l'assainissement de ce village. Les personnes concernées ont pu ainsi être informées des conséquences ainsi que des possibilités d'aides accordées aux particuliers pour être en conformité avec la réglementation.

### **DM3 COMMUNE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget communal 2016 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

<b><u>OBJET DES CREDITS</u></b>	<b>DIMINUTION SUR CREDITS DEJA ALLOUES</b>		<b>AUGMENTATION DES CREDITS</b>	
	Chapitre et article	sommes	Chapitre et article	sommes
Installation matériel et outil			2315/040	2650
Installation matériel et outil	2315/1039	1260		
Installation matériel et outil	2315/1041	1390		
Fournitures de petit équipement			60632	1390
Location mobilière			6135	720
Voirie			61523	540
Immobilisations corporelles			722/042	2650

### **DM1 LOT LE HAMEAU DES BUIS**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget 2016 "Lotissement le Hameau des Buis" étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

<b><u>OBJET DES CREDITS</u></b>	<b>DIMINUTION SUR CREDITS DEJA ALLOUES</b>		<b>AUGMENTATION DES CREDITS</b>	
	Chapitre et article	sommes	Chapitre et article	sommes
Emprunt			1641	1855
Terrain aménagées	3555/040	1855		

Ventes de terrains aménagés	7015	1855		
Variation des stocks de terrains			71355/42	1855

Plus rien n'étant à l'Ordre du Jour la séance est levée.